



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CABANASSE

SEANCE DU VENDREDI 16 JANVIER 2026

Convocation le 30 décembre 2025

Affichage le 20/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le seize janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dument convoqués le trente décembre deux mil vingt-cinq, se sont réunis, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur POLATO Serge, Maire exercice.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Validation du procès-verbal du 12 décembre 2025
2. Décision Modificative pour transfert des parties communes au budget principal
3. Décision Modificative pour les amortissements
4. Questions diverses

Nombre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 11	Membres présents : POLATO Serge, VERDAGUER Céline, GAUMOND Stéphane, FOLIARD Annick, GARRIGOLAS Jérôme, LECARPENTIER Marie-Madeleine, SERRUS Hélène, VILLENEUVE Guillaume, DEL PINO Geoffrey, DELCASSO François. Membres absents ayant donné procuration : PARENT Karine donne procuration à DEL PINO Geoffrey CLERCH Xavier donne procuration à DELCASSO François VILLENEUVE donne procuration à Amandine VILLENEUVE Guillaume Membres absents non excusés : JULIEN Jean-Pierre
--	---

La séance a été ouverte à 20h04 sous la présidence de M. le Maire

Le conseil municipal a désigné, pour remplir les fonctions de secrétaire VERDAGUER Céline

Après avoir procédé à l'appel et fait signer la feuille de présence, M. le Maire a constaté que les conditions de quorum étaient réunies pour délibérer valablement.

Il rappelle l'ordre du jour de la séance.

I. Validation du procès-verbal du 16 décembre 2025

Monsieur le Maire procède au vote pour l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal.

Le PV du Conseil municipal du 12/12/2025 est adopté à l'unanimité.
11 votes pour.

II. Décision Modificative pour transfert des parties communes au budget principal

Considérant que le lotissement communal est clôturé, et que les parties communes sont à la charge à la charge de la commune. Les recettes et dépenses attribuées à la voirie doivent être transférées au budget

communal. Considérant que les recettes et les dépenses prévues ne sont pas suffisantes, il convient de modifier le budget de manière présentée.

La délibération est adoptée à l'unanimité,
11 votes pour,

III. Décision Modificative pour les amortissements

Monsieur le Maire rappelle les biens qui font l'objet d'un amortissement, pour l'année 2025. Lors de l'élaboration du budget 2025, la somme allouée aux amortissements était de 33 583,16€, or les amortissements à régulariser ont une valeur de 38 912.31€. Il convient donc de modifier le budget afin de pouvoir régulariser les amortissements.

La délibération est adoptée à l'unanimité.
11 votes pour,

20h15 arrivée de DELPINO Geoffrey

V. Questions diverses

Suite à une réunion avec le bureau de l'association, la Cab en fête. Monsieur le Maire fait le compte rendu sur leur comptabilité. Leur bénéfice au 31/12/2025 est de 5994.40€

La Cab en fête ne demandera pas de subvention pour l'année 2026.

Monsieur VILLENEUVE fait un point sur la réunion du PNR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h28

Le secrétaire,
Céline VERDAGUER



Le Maire,
Serge POLATO

